

Quand on cite l'auteur, on cite ce qu'il *dit*, ce qu'il *écrit* !

Il faut apprendre à utiliser correctement le verbe citer, qui signifie « rapporter, répéter, reproduire, recopier les paroles de quelqu'un d'autre à l'appui de ce qu'on veut dire ».

- En fait, le sens originel du verbe est « appeler (quelqu'un) à comparaître en justice, faire venir (quelqu'un) à la barre ». Quand on cite quelqu'un en justice, on le fait venir au tribunal. On comprend dès lors quel est le rapport avec les verbes *inciter*, *exciter*, *susciter*, *ressusciter*, voire *solliciter*, qui viennent du latin *citāre*, « mettre en mouvement, chercher à faire bouger ». Quand on cite les paroles de quelqu'un, on les *fait venir* dans son discours, alors qu'elles étaient ailleurs, qu'elles appartenaient à quelqu'un d'autre.

D'ailleurs, la comparaison avec le tribunal est fort intéressante : quand vous citez le texte, vous devez le faire comme un avocat qui cite un témoin, c'est-à-dire pour prouver ce que vous avancez. La citation doit véritablement aider à démontrer ce que vous voulez démontrer. Autrement dit, pour pouvoir citer le texte, il faut avoir quelque chose à dire, à démontrer sur le texte : il faut avoir un propos.

D'autre part, remarquez que dans un commentaire, une dissertation, une explication de texte, il faut citer le texte ; mais il ne faut pas dire qu'on le cite : vous n'avez pratiquement jamais besoin d'utiliser le verbe *citer* dans un devoir de français, sauf quand, exceptionnellement, vous évoquez un personnage qui lui-même cite les paroles d'un autre personnage, un auteur qui cite le texte d'un autre auteur. Mais, en général, l'auteur et ses personnages ne citent pas les propos d'un autre : ils disent directement ce qu'ils ont à dire.

Cependant, on pourrait comprendre que vous désiriez avoir à votre disposition d'autres verbes que le verbe *dire* pour citer le texte. Tout d'abord, tranquillisez-vous : vous avez parfaitement le droit de répéter de nombreuses fois le verbe *dire* dans votre devoir, si c'est nécessaire pour prouver ce que vous avez à prouver. Il ne s'agit pas essentiellement de s'exprimer dans une langue élégante ; il s'agit de s'exprimer dans une langue claire et précise. Et le verbe *dire* est un verbe très clair et très précis.

Cependant, l'on peut éventuellement varier quelque peu dans certains cas, à condition de le faire à bon escient, en utilisant les verbes *écrire*, *raconter*, *affirmer*, *prétendre*, *soutenir*, *s'écrier*, *demander*, *répondre*, *confier*, *souhaiter*, *répliquer*, *ajouter*... Le verbe *écrire* en particulier peut être très fréquemment utilisé pour reprendre avec exactitude ce que dit l'auteur. Mais encore une fois, il est parfaitement inutile de placer ces verbes pour les placer, pour impressionner le correcteur : on les utilise tout naturellement quand ils font sens à l'endroit où on les utilise ; sinon, encore une fois, le verbe *dire* convient très bien.